



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
N°21/046  
Direction territoriale du Havre**

HAROPA PORT a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Chaussée des Gares Maritimes sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n°5354 et en vue de l'implantation d'une activité de location immobilière.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société SCI GL, Quai George Raverat – 76600 LE HAVRE, SIREN n°443 084 140 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

HAROPA PORT et la Société SCI GL ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n°21-015 portant sur la dépendance susvisée le 22/09/2021.

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain d'une superficie de 1 050 m<sup>2</sup>.  
Durée de la convention : 5 ans à compter du 01/01/2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 21-015 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.